

14ème législature

Question N° : 103804	De M. Frédéric Lefebvre (Les Républicains - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget et comptes publics		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique > impôts et taxes	Tête d'analyse > champ d'application	Analyse > taxe d'expatriation. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics sur le régime de l'*exit tax* applicable aux plus-values latentes sur les titres hors assurance vie. Il lui demande d'une part, de lui préciser les règles applicables lors de l'expatriation (paiement à la vente des titres concomitante à l'expatriation ou consignation sur un compte bloqué dans l'attente de la vente ultérieure) et d'autre part, de lui indiquer le régime applicable à la transmission aux héritiers des titres conservés.